



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Greffiers

Question écrite n° 50710

Texte de la question

M. Daniel Mandon attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conséquences de la suppression des concours de greffiers et de greffiers en chef en 1996 et 1997. Compte tenu de la durée de la formation à l'École nationale des greffes (1 an) et des départs en retraite, n'est-il pas à craindre qu'un certain nombre de postes ne soient pas pourvus en 1998 ? Aussi, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin que les conditions de travail dans les tribunaux ne se dégradent pas et que la justice ait réellement les moyens d'être plus rapide et plus efficace.

Données clés

Auteur : [M. Mandon Daniel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50710

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2005